

## **(1) Demande d'informations spécifiées à l'annexe F concernant le pentachlorophénol et ses sels et esters**

Décision : POPRC-9/3 : Pentachlorophénol et ses sels et esters

Contexte :

Par la décision POPRC-9/3, le Comité a adopté le descriptif des risques concernant le pentachlorophénol et ses sels et esters et décidé, conformément au paragraphe 7 (a) de l'article 8 de la Convention, qu'en raison de leur propagation à longue distance dans l'environnement, le pentachlorophénol et ses sels et esters étaient susceptibles d'avoir des effets nocifs importants sur la santé humaine et l'environnement, qui justifient l'adoption de mesures au niveau mondial.

Le Comité a créé un groupe de travail intersessions chargé de préparer un projet d'évaluation de la gestion des risques comprenant une analyse des mesures de réglementation éventuelles du pentachlorophénol et de ses sels et esters conformément à l'annexe F de la Convention. Le Comité a invité les Parties et les observateurs à soumettre au Secrétariat, avant le 10 janvier 2014, les informations spécifiées à l'annexe F.

Le descriptif des risques concernant le pentachlorophénol et ses sels et esters est présenté dans le document UNEP/POPS/POPRC.9/13/Add.1 et sera disponible sur le site Internet de la Convention de Stockholm sous la rubrique POPRC-9 ([www.pops.int](http://www.pops.int)).

Demande :

- Les Parties et les observateurs sont invités à soumettre au Secrétariat les informations spécifiées à l'annexe F concernant le pentachlorophénol et ses sels et esters.

Méthode de communication des informations :

- Veuillez utiliser le **formulaire 1 : Formulaire de soumission des informations spécifiées à l'annexe F**. Ce formulaire est joint à la présente lettre et disponible sur le site Internet de la Convention de Stockholm sous la rubrique POPRC-9 ([www.pops.int](http://www.pops.int)).
- Veuillez communiquer les informations au Secrétariat par courriel ([poprc@brsmeas.org](mailto:poprc@brsmeas.org)) ou par fax (+41 22 917 8098).

Date limite de communication des informations :

- **10 janvier 2014**